

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

* Inscription

La demande d'inscription nécessite l'envoi du bulletin d'inscription par courrier ou email **au plus tard 15 jours avant le début de la formation.**

Les inscriptions pour la session de formation cessent d'être retenues quand le nombre maximum de participants est atteint.

Une semaine avant le démarrage de la formation, une convocation récapitulant les détails pratiques d'organisation de la formation (date, lieu, horaires,...) sera adressée directement à chaque participant.

Une commande expressément formulée par écrit (bulletin d'inscription ou bon de commande) est ferme et définitive. Le Participant s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus.

* Tarifs

Les prix des formations sont indiqués sur le programme et sur le site internet (www.demeure-historique.org) en exonération de TVA.

Ces prix comprennent :

- les frais pédagogiques
- les supports remis aux participants
- les éventuelles pauses café servis aux participants

Ils ne comprennent pas les frais de transports, d'hébergement et de déjeuner.

* Modalités de règlement - facturation

Le règlement de la formation peut se faire :

- par chèque, à l'ordre de la Demeure Historique
- par virement, IBAN : FR76 3000 3036 0000 0500 6298 212 (libeller au nom du participant et de la date de la formation)

Tout stage commencé est dû en totalité sauf cas de force majeure dûment reconnu (Grève SNCF, vol annulé, intempéries...).

L'absence de règlement d'une de nos factures à sa date d'échéance entraîne la suspension d'une nouvelle inscription jusqu'à régularisation du compte.

* Prise en charge

En cas de règlement de la formation par un organisme collecteur, il appartient au Participant de s'assurer de la bonne fin du paiement à la Demeure Historique par l'OPCA qu'il aura désigné.

En cas de non-paiement par l'OPCA ou d'un paiement partiel, l'entreprise restera redevable et sera facturée du montant correspondant ou du solde.

Le numéro d'activité de formation de la Demeure Historique est le n°11 75 51310 75.

* Rétractation - annulation

1. Du fait du Participant

A compter de la signature du bulletin d'inscription, le participant a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit.

Le Participant peut se faire remplacer sans frais par un membre de sa famille. Il doit nous communiquer son nom par écrit au minimum 48 heures avant la formation.

Dans ce cas, la Demeure Historique remboursera l'intégralité des droits d'inscription, sans autres indemnités (réservation de transport, hôtel...).

Un annulation faite moins de 10 jours avant la formation ou si le participant ne se présente par le jour même de la formation sans avoir procédé dans les délais à une annulation formelle, se présentant en retard ou ne pouvant finalement assister qu'à une partie de la journée pour tout autre motif que la force majeure, il sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

2. Du fait de la Demeure Historique

La Demeure Historique se réserve le droit de supprimer ou de reporter une session en raison notamment du nombre d'inscrits. Dans ce cas, la Demeure Historique procédera au remboursement de la totalité des droits d'inscription, sans autres indemnités (réservation de transport, hôtel...).

Aucune des parties ne sera responsable et réputée avoir manqué à ses obligations si ce manquement est dû à un événement de force majeure.

* Propriétés intellectuelles et droits d'auteurs

Lors de la formation des documents peuvent être remis aux participants (fiches techniques notamment). L'ensemble de ces documents remis le jour de la formation ou imprimables sont protégés par le droit d'auteur.

Ces droits sont la propriété exclusive de leur auteur, qui se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies du présent document sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, location, publicité, promotion, ou toute autre utilisation, conformément aux dispositions des articles L. 122-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle relatives aux droits patrimoniaux d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par son auteur ou ses ayants droit, est strictement interdite, et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle ainsi qu'un délit civil sanctionné par les articles 1382 et suivants du Code Civil.